



Contrat de réservation

Flower Camping Harrobia

383 rue maurice pierre 64210 BIDART

Tel : (0033) 5 59 26 54 71 E-mail : info@harrobia.fr

Il vous suffit de remplir le contrat et de nous le retourner accompagné de votre acompte (chèque ou carte bancaire)

(1) NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Tél :

E-mail :

Personnes accompagnatrices :

(2) : Nom : Prénom : Né(e) le :

(3) : Nom : Prénom : Né(e) le :

(4) : Nom : Prénom : Né(e) le :

(5) : Nom : Prénom : Né(e) le :

(6) : Nom : Prénom : Né(e) le :

Emplacement Camping

Du : (14h)

Au : (12h)

Tente Caravane Camping car

Dimension :mx.....m

Avec électricité

Animal (vacciné et tatoué)

Acompte emplacement 30% du montant total :€

+Assurance annulation* (option)10 €

TOTAL :€

Le solde sera payé à l'arrivée + taxes de séjour

Date : Signature :

N° CB :

Validité : Cryptogramme :

*l'assurance annulation est une option, rayez la ligne inutile sur le contrat et déduisez son montant si vous ne souhaitez pas prendre cette assurance

Location

Du : (16h)

Au : (11h)

Mobile home 1ch 2/3 pers Mobile home 2ch 4 pers

Mobile home 2ch 4/5 pers Mobile home 3ch 6 pers

Chalet 4/6 pers Appartement 4 pers

Animal (vacciné et tatoué) Location Kit bébé

Location draps Location télé

Acompte Location 30% du montant total :€

+Assurance annulation*(option)2€/nuit

TOTAL :€

Le solde sera payé 30 jours avant l'arrivée + taxes de séjour

Date : Signature :

N° CB :

Validité : Cryptogramme :

*l'assurance annulation est une option, rayez la ligne inutile sur le contrat et déduisez son montant si vous ne souhaitez pas prendre cette assurance

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1) Nos prestations :

Emplacement nu

Il s'agit d'un emplacement nu pour votre tente, caravane ou camping-car. Votre séjour est calculé à partir d'un forfait de base qui comprend l'emplacement, la ou les personnes prévues suivant le forfait, votre installation, votre véhicule et l'accès aux infrastructures d'accueil, animations, et espace aquatique). Les frais annexes (personne supplémentaire, véhicule supplémentaire, animaux domestiques...) ne sont pas compris dans le forfait et s'ajouteront à ce dernier. Il y a également lieu d'ajouter la taxe de séjour selon le nombre de personnes.

L'emplacement nu se réserve à partir de 14 heures et les départs s'effectuent avant 12 heures. Une prolongation peut s'effectuer sur place si nous avons des disponibilités. Le nombre de personnes sur un emplacement est limité à 6. A votre arrivée il vous sera demandé le paiement du solde du séjour. Les tentes supplémentaires ou tonnelle sont tolérées sans supplément. Nous ne pouvons être tenus responsables du manque de place sur l'emplacement. Forfait nature : 1 emplacement de 80 à 100 m² avec 2 personnes, 1 camping-car ou 1 voiture avec une tente ou une caravane. Forfait confort : Forfait nature + électricité

L'hébergement locatif :

Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'après versement d'un acompte (30% du montant du séjour + frais de réservation) et du solde du séjour, soit les 70% restant, payables 30 jours avant la date d'arrivée. Sans règlement de votre part dans les délais prévus, votre séjour sera considéré comme annulé et les acomptes seront perdus. Aucune modification n'est possible pendant le mois précédant votre arrivée. Le forfait inclut l'eau, le gaz, l'électricité, l'accès aux infrastructures d'accueil, animations, et espace aquatique. Les arrivées s'effectuent à partir de 16 heures. Le départ doit avoir lieu avant 11 heures.

A votre arrivée :

Il vous sera demandé une caution :

- 300 € par chèque pour caution sur laquelle pourront être déduits les frais occasionnés par des dégradations éventuelles ;
- Il est strictement interdit de fumer dans nos locations.

Lors de votre départ :

Il sera nécessaire de laisser la location dans un état de propreté impeccable. - La caution vous sera restituée en fin de séjour.

- Les dégradations, le matériel manquant ou les heures de ménage si celui-ci n'est pas effectué par vos soins seront facturés et déduits des Caution, lesquelles seront gardées à l'accueil si nous ne connaissons pas le montant de ces frais.

Choix d'un emplacement ou d'un habitat précis :

Vos souhaits pour un emplacement ou un habitat précis sur le camping ne peuvent être satisfaits qu'en fonction de nos possibilités d'accueil lors de votre arrivée.

Les activités annexes

Toute activité gratuite ou payante, mentionnée dans le présent document peut dans certaines circonstances indépendantes de notre fait, Notamment en raison des conditions climatiques, être modifiée ou annulée lors de votre arrivée sur le site. A ce titre notre responsabilité ne saurait être engagée.

Suppléments

Quelque soit la formule adoptée, des frais supplémentaires seront facturés pour les véhicules supplémentaires, les animaux, les visiteurs... Nos prix TTC, n'incluent pas la taxe de séjour. La taxe est facturée simultanément avec votre hébergement. Elle est payable aux mêmes échéances de règlement.

2) Réservation

Votre réservation sera considérée comme ferme au reçu de votre contrat de réservation, rempli avec précision, accompagné d'un acompte s'élevant à 30 % du montant total de votre séjour + les frais de réservation, et éventuellement de la garantie annulation. Les frais de Réservation et la garantie annulation sont à votre charge et sont non remboursables.

A réception de votre contrat, il vous sera adressé une confirmation de réservation que vous présenterez à votre arrivée.

Mode de paiement acceptés : espèces, chèque, carte bancaire (carte bleue, visa, mastercard), chèque vacances. Réservation de dernière minute

Toute réservation effectuée dans un délai inférieur à 30 jours avant la date d'arrivée doit être payée intégralement et par carte bancaire uniquement.

3) Conditions d'annulation (uniquement par lettre recommandée)

Pour les locations :

- jusqu' à 90 jours avant la date d'arrivée : acomptes remboursés
 - de 90 jours à 30 jours avant la date d'arrivée : acomptes non remboursés
 - de 30 jours à 0 jour et non présentation : 100% du montant du séjour
- Pour les emplacements nus :
Jusqu'à 30 jours avant la date prévue de votre arrivée (le cachet de la poste faisant foi), les acomptes seront remboursés sauf les frais de Réservation. Moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, les acomptes restent acquis au camping. Votre réservation sera garantie 36 heures à compter de l'heure d'arrivée prévue.

4) Garantie Annulation et assurance

Il est possible de souscrire une garantie annulation facultative simultanément à la réservation. Elle prend en charge le remboursement des Sommes engagées par le client pour sa réservation, hors frais de dossier et d'assurance. Conditions d'application : Voir le document joint à ce courrier.

5) Arrivée retardée et départ anticipé

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera consenti pour un départ anticipé ou un retard non justifié pour quelque motif que ce soit ou en cas de fermeture d'un service pour des raisons techniques ou administratives ou en raison des conditions météorologiques.

6/ Mineurs

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés.

7/ Animaux

Les animaux sont acceptés dans le camping. Seuls les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis. Un supplément vous sera facturé pour l'accueil de votre animal. Nous exigeons que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte du camping. Veuillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping. Le carnet de santé doit être présenté à votre arrivée au camping. Les vaccins antirabiques et le certificat de Tatouage sont obligatoires. Les animaux ne doivent pas être laissés seuls dans les locations. Un forfait ménage/désinfection pourra être facturé si les locations ne sont pas laissées dans état de propreté impeccable.

ASSURANCE ANNULATION DE RESERVATION ou INTERRUPTION DE SEJOUR

Flower vous propose une double assurance auprès de SART ASSURANCES.

MECANISME DU CONTRAT :

Remboursement :

Pour les séjours en hébergement locatif

- a) annulation plus de 30 jours avant le début de la location : 25 % du montant de la location,
- b) annulation 30 jours ou moins avant le début de la location : 100 % du montant de la location,
- c) en cas de dédit : la somme que l'assuré serait obligé de verser contractuellement au prestataire, dans les limites indiquées ci-dessus.

1. L'ASSURANCE ANNULATION prend en charge les frais indiqués ci-dessus dans les cas suivants :

1 - Accident grave, maladie grave, ou décès atteignant l'assuré, son conjoint ou concubin, leurs ascendants, descendants, gendres ou belles-filles, frères, sœurs, beaux-frères, belles sœurs. La gravité de l'accident ou de la maladie devra être constatée par une autorité médicale.

2 - Dommages matériels causés par un accident, un incendie, une explosion ou un événement naturel entraînant des dommages importants aux biens mobiliers, aux locaux professionnels ou d'habitation principale, occupés par l'assuré et nécessitant sa présence urgente et impérieuse en vue d'effectuer les actes conservatoires nécessaires,

3 - Licenciement économique de l'assuré, de son conjoint ou concubin assuré par ce même contrat, à condition de ne pas avoir connaissance de la date de l'événement au moment de la souscription de cette garantie.

4 - La modification ou la suppression de la période de congés payés accordée initialement par l'employeur. La garantie est accordée aux collaborateurs salariés ayant plus d'un an d'ancienneté dans l'entreprise au moment de la souscription du contrat à l'exclusion des membres d'une profession libérale, des responsables et représentants légaux d'entreprise ainsi que les intermittents du spectacle ;

5 - Les complications imprévisibles d'un état de grossesse, fausse-couche, accouchement, interruption thérapeutique de grossesse et leurs suites avant le 7^{ème} mois.

6 - Au cours du trajet nécessaire pour entrer en jouissance de la location :

- accident de la circulation impliquant l'assuré
- le vol du véhicule de l'assuré

Dans les 30 jours qui précèdent l'entrée en jouissance de la location :

a. l'accident de la circulation, de tentative de vol entraînant l'immobilisation du véhicule de l'assuré et l'impossibilité pour le garagiste de réaliser les réparations avant la date du départ,

b. le vol total I du véhicule de l'assuré.

En cas :

- d'accident de la circulation, de tentative de vol entraînant l'immobilisation du véhicule par impossibilité de remise en état par le garagiste avant la date du départ,
- de vol du véhicule de l'assuré. L'assuré a le choix de l'indemnité :
- soit 100% du montant de la location (formule demi-pension ou pension complète)
- soit louer un véhicule de remplacement pour se rendre sur le lieu du séjour : l'indemnité s'élèvera au maximum à 80% du montant de la location de l'hébergement. La garantie de l'assuré prend effet dès son inscription au séjour et cesse lors de son départ du camping à l'issue de son séjour.

2 - INTERRUPTION DE SEJOUR

Cette assurance garantit à l'assuré, s'il en fait la demande, le remboursement des jours facturés et non remboursés par le souscripteur ou par l'organisme chargé des prestations.

En cas de rapatriement médicalisé ou d'hospitalisation de plus de 5 jours intervenant au cours du séjour (garanti par l'assurance "auto" de l'assuré), un séjour de remplacement sera accordé à l'assuré dans les conditions suivantes :

- un séjour de même formule, de même durée à prendre sur le même site dans les 13 mois qui suivent la survenance de l'événement garanti.

La garantie de l'assuré prend effet à compter du lendemain de la survenance de l'événement.

ATTENTION : afin que l'assurance puisse fonctionner, obligatoirement, dès connaissance du sinistre, aviser l'assureur dans les 48 heures.

En cas de départ anticipé, vous devez prévenir le responsable du camping

Ce résumé de garanties, donné à titre informatif, n'a pas de valeur contractuelle. Les conditions complètes concernant l'étendue, les modalités et limites de ces garanties sont disponibles auprès de l'assureur sur simple demande.

3 - Montant des primes :

ASSURANCE ANNULATION + INTERRUPTION DE SEJOUR

(location d'emplacement nu)

- Pour un séjour en emplacement nu : 10 euros par période de 1 à 30 jours.

ASSURANCE ANNULATION + INTERRUPTION DE SEJOUR :

- Pour un séjour en hébergement locatif :

14 euros par période de 1 à 7 nuits et par habitat

Cette assurance est souscrite auprès de :

SART ASSURANCES

61 rue du Port - 33260 LA TESTE

Téléphone : 05.56.54.32.17 Fax : 05.56.54.60.70

E-mail : annulresa@sart-assurance.com

L'assuré s'engage également à fournir tous les documents et informations demandés par SART ASSURANCES et relatifs au sinistre. Sous peine de déchéance, l'assuré devra se soumettre à toutes visites et examens des médecins contrôleurs de SART ASSURANCES. En cas de vol et de dommages, un récépissé de dépôt de plainte devra être fourni pour l'ouverture du dossier.

ATTENTION :

Les informations communiquées ci dessus n'ont aucune valeur contractuelle. Les conditions générales qui régissent ces assurances (modalités et application